

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont signé le présent Acte final de la Conférence de Paris sur les Réparations.

FAIT à Paris, le 21 décembre 1945, en langue anglaise et française, les deux textes faisant également foi, en un exemplaire unique qui sera conservé dans les archives du Gouvernement de la République française, lequel Gouvernement remettra copie conforme de ce texte à chacun des Gouvernements représentés à cette Conférence.

Hysni KAPO, Délégué de l'Albanie;

James W. ANGELL, Délégué des Etats-Unis d'Amérique;

E. Ronald WALKER, Délégué de l'Australie;

KAECKENDECK, Délégué de la Belgique;

Maurice POPE, Délégué du Canada;

KRUSE, pour le Délégué du Danemark;

, Délégué de l'Egypte;

Jacques RUEFF, Délégué de la France;

S. D. WALEY, Délégué du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

, Délégué de la Grèce;

P. CHANDHURI, Délégué de l'Inde;

(Ces signatures sont données en accord avec le Représentant de Sa Majesté Britannique, qui exerce les fonctions de la Couronne dans les relations de celles-ci avec les Etats Indiens.)

WEHRER, Délégué du Luxembourg;

HELGEBY, Délégué de la Norvège;

S. D. WALEY, pour le Délégué de la Nouvelle-Zélande;

BOISSEVAIN, Délégué des Pays-Bas;

Vavro HAJDU, Délégué de la Tchécoslovaquie;

Maurice POPE, pour le Délégué de l'Union de l'Afrique du Sud;

Ales BEBLER, Délégué de la Yougoslavie.